

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La première partie de la question est peut-être recevable. Naturellement, la dernière partie est peut-être un peu litigieuse. On peut autoriser le ministre à répondre à la première partie de la question supplémentaire du très honorable représentant.

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, il est reconnu que le gouvernement a appuyé l'établissement d'une institution à Bordeaux, en France, qui servira à tous les pays du monde francophone. J'ajouterai aussi que je sais tout l'intérêt que le très honorable représentant a démontré en favorisant les aspirations des francophones et qu'il les appuierait de tout cœur.

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, cette dernière remarque mérite une réponse et je pose la question de privilège. Je signalerai que j'ai été la première personne au Canada à lutter pour les droits de la langue française en Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Maintenant que le très honorable député a fait sa remarque, j'estime qu'il devrait poser sa question supplémentaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je veux mettre le ministre en face de la vérité.

Des voix: Bravo!

Le très hon. M. Diefenbaker: Il ne semble pas en être conscient.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Je rappelle à la Chambre que la présidence a été très indulgente au sujet de ces nombreuses questions supplémentaires. Je l'avertis immédiatement que je ne permettrai aucune question supplémentaire à ce sujet après celle du très honorable député. Je ne reviendrai pas sur cette décision.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, sans faire de remarques gratuites, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures voudrait-il répondre à ma question? N'y a-t-il pas au Canada assez de francophones sans emploi qui soient aptes à remplir ces postes? Au lieu d'aller dépenser 1 million de dollars en France ne pourrions-nous employer des Canadiens?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. J'ai déjà dit que la question était litigieuse et irrecevable.

Le très hon. M. Diefenbaker: La vérité de mes remarques saute aux yeux.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES DIRECTIVES ADRESSÉES AUX BUREAUX AU SUJET DES CHIFFRES SUR LE CHÔMAGE

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser au premier ministre suppléant une question relative à une autre note de service? Peut-il nous dire si le gouvernement ou un ministère a adressé une ordonnance ou des directives à tous les bureaux du Centre de la main-d'œuvre du Canada leur enjoignant de ne pas publier les chiffres sur le chômage? Si oui, peut-il nous dire la raison de ces directives?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu connaissance d'une ordonnance de cette nature. Je m'informerai.

M. Lundrigan: Le premier ministre suppléant voudrait-il faire connaître à la Chambre demain la raison et l'objectif de ces directives?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je le demanderai au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je pense qu'il sera ici demain et qu'il pourra répondre à la question.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

UGANDA—LA RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE DU NOUVEAU RÉGIME

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant en sa qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le gouvernement envisage-t-il d'accorder la reconnaissance diplomatique au nouveau régime militaire de l'Ouganda? Le ministre voudrait-il faire une déclaration à ce sujet?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, nous suivons de près les événements qui se déroulent en Ouganda. Actuellement, la situation n'est pas claire, et tant qu'elle ne se précisera pas, nous n'avons pas l'intention d'agir.

UGANDA—LA SÉCURITÉ DES CANADIENS

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre suppléant sait-il si les Canadiens se trouvant en Ouganda sont en sécurité? Nous avons entendu parler de deux morts regrettables.

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, monsieur l'Orateur. Il y a environ 30 Canadiens qui vivent en Ouganda. D'après les premiers rapports sur les victimes du coup d'État, comme le savent les députés, deux membres de l'Ordre des Pères blancs ont été tués. Nous nous sommes renseignés au bureau du haut-commissaire britannique là-bas et on nous a assuré que, pour le moment, il n'y a aucun danger pour les Canadiens résidant en Ouganda. Les deux victimes ont été tuées tout à fait par accident. Elles étaient là mais elles n'ont nullement pris part au soulèvement. Nous suivons la situation de très près et s'il se produisait quelque événement défavorable, nous verrions s'il y a lieu de prendre d'autres mesures.